

AIDES AUX FAMILLES DONT LES ENFANTS (ENTRE 14 ET 21 ANS) SUIVENT UNE FORMATION PROFESSIONNELLE DE NIVEAU IV MAXIMUM

Bénéficiaire de l'aide:

Familles allocataires de la Caisse d'allocations familiales.

Objet de l'aide:

Aide sociale pour apporter un soutien au financement des frais liés à la formation professionnelle.

Descriptif de l'aide:

Aide financière aux projets présentés.

Montant de l'aide:

Selon évaluation sociale et après étude du dossier sur décision de la Commission Mixte CAF - Département.

Démarche:

Prendre rendez-vous avec le Pôle Médico Social / service social du secteur ou le service social de la Caf avant le 31 octobre de l'année en cours.

A qui s'adresser:

Service Enfance Jeunesse Famille 26 avenue de Chevène CS 42220 74023 Annecy Cedex Tél: 04 50 33 22 34